**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**L'an deux mil vingt et un, le 09 décembre** le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la salle « les colombiers » à 19h00, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** Madame : Marie-Line ROBILLARD,

Messieurs : Pascal VANIER, Alain GAILLANDRE, Laurent BLOSSEVILLE, Patrick LEGRAND, Dominique CLASTOT Hugo CALLENS

**Absents excusés** : Mr Laurent LIOT ayant donné pouvoir à Mr Alain GAILLANDRE

 Mme Marie LECLERC ayant donné pouvoir à Mr Dominique CLASTOT

**Absentes**: Mesdames Laurence MAURIQUE, Emilie BUREL

Date de convocation : 01 décembre 2021

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 09

Avant de démarrer la séance Mr VANIER demande au conseil municipal de rajouter une délibération à l’ordre du jour. Ayant trop peu d’éléments pour délibérer le conseil municipal décide de reporter cette délibération à une prochaine séance.

**Approbation des comptes rendus des 14 octobre et 03 novembre 2021**

Les comptes rendus sont approuvés à l’unanimité des membres présents.

**Validation de la réunion de CCAS du 09 décembre 2021**

Lors de sa séance du 09 décembre 2021 à 18h00, la Commission Extra-Communale d’Action Sociale légalement convoquée s’est réunie pour proposer une solution à un habitant du village qui a demandé une aide pour pouvoir se chauffer. Cette personne rencontre des difficultés car son dossier de demande de retraite n’est pas encore validé.

La commission propose de participer pour maximum 900 € de bons combustibles dont 1/3 sera remboursable avant le 31 décembre 2022.

Une première demande avait été faite par cette même personne en janvier 2021 et il reste 120 € à rembourser. Cette somme sera également remboursable pour le 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **DECIDE** de valider le choix de la commission extra communale d’action sociale concernant une aide pour le chauffage. Cette aide prendra la forme de bons d’achats de 2 bidons de pétrole à présenter à la caisse du magasin Weldom de saint Valery en Caux à partir du 10 décembre 2021. Les bons seront donnés au fur et à mesure.
* **DECIDE** que cette aide devra être remboursée pour 1/3 de la dépense avant le 31 décembre 2022.
* **DECIDE** que l’aide remboursable de 120 € attribuée en février 2021 devra être remboursée avant le 31 décembre 2022.

**Demande de subvention pour la classe de neige**

Mme BLANCHARD, directrice de l’école « Les Albatros » de Veules les Roses a sollicité une subvention de 300 € pour financer la classe de neige de 2 enfants de la commune, à raison de 150 € par enfant.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **DECIDE** d’accorder une subvention de 150 € par élève pour les 2 enfants résidants à Blosseville.

**Questions diverses**

Départ à la retraite :

Patricia GAUTHIER a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2021. Depuis 29 ans comme employée communale, il est proposé de marquer son départ pendant la cérémonie des vœux en lui offrant une carte cadeau.

Pour le moment 2 personnes ont été reçues pour assurer le remplacement de Patricia GAUTHIER

mais aucune n’a donné suite. D’autres personnes du village vont être contactées.

PLUI :

Suite à un mail d’appel à candidature de la communauté de communes de la côte d’Albâtre, Patrick LEGRAND et Laurent LIOT se sont portés volontaires pour représenter la commune comme titulaire et suppléant lors des réunions de concertation pour le PLUI.

Les délégués s’étonnent que le PLUI ne soit pas à l’ordre du jour de la réunion de conseil vu l’importance du sujet. Ils ont été agréablement surpris de la qualité des informations reçues lors du 1er atelier géographique et de l’importance du débat pour l’avenir. C’est pourquoi ils souhaiteraient que ce soit débattu en conseil municipal.

Mr VANIER précise que pour le moment c’est encore au stade embryonnaire, toutes les commissions ne sont pas encore constituées et ce n’est pas le conseil municipal qui délibérera au final mais la communauté de communes. Il suggère de créer plutôt des groupes de travail autour du PLUI.

Les délégués sont étonnés d’avoir été les seuls conseillers municipaux lors de cet atelier car tous les autres délégués étaient les maires des communes.

Mr VANIER estime qu’il est normal de donner les informations à un autre degré que les maires puisque ceux-ci vont être informés lors des conseils communautaires ou des conférences des maires des différentes avancées du PLUI.

Le choix d’une réunion dédiée pour évoquer les enjeux et les attentes de la commune de Blosseville par rapport au PLUI est privilégié.

Patrick LEGRAND rappelle les enjeux importants pour la commune notamment en matière de développement de l’habitat, donc de parcelles viabilisables. Il est persuadé que le travail peut se faire de concert avec les communes voisines et la communauté de communes. Et que si l’argumentaire est bien développé on peut obtenir des choses.

Pascal VANIER rappelle que les communes qui sont au RNU n’ont plus de droit à construction, ce qui n’est pas le cas à Blosseville puisque la carte communale est valide depuis 2017. Il regrette seulement que le projet de territoire se fasse en parallèle du PLUI.

Une réunion pour renseigner les documents proposés lors des ateliers doit avoir lieu avant le 05 janvier 2022.

Autres questions diverses

Depuis plusieurs années, la platebande en bas du mur du cimetière n’est pas très belle malgré les plantations de jachère fleurie. Pour remédier au problème des rosiers buissons vont être plantés sur la partie est de la platebande.

Il n’y a rien de prévu sur la partie ouest, Il est proposé à Marie-Line Robillard de contacter Mr Mordret pour voir ce qui pourrait être implanté à cet endroit.

Les travaux d’assainissement devraient démarrer fin de 1er trimestre 2022 ? La première partie sera la liaison Veules/Blosseville.

Peut être serait il possible de coupler les travaux de voirie liés à l’assainissement avec des travaux pour créer une piste cyclable entre Blosseville et Veules ?

Les effluents de Blosseville seront stockés dans une bâche pour éviter un stockage près de la mer. Une pompe de relevage emmènera ensuite les effluents vers la station d’épuration de Veules.

Une demande a été faite à la communauté de communes pour profiter de la présence de l’entreprise Garczinski-Traploir dans la commune, pour déconnecter les projecteurs de l’église pendant les travaux. Cette période permettra de laisser le temps de réflexion pour envisager une solution d’éclairage moins énergivore.

N’ayant plus de questions à l’ordre du jour, la séance est levée à 20h50